

COMPTE RENDU  
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
18/12/2020

L'an deux mille vingt, le 18 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Tréminis, s'est réuni, sur la convocation d'Anne-Marie FITOUSSI, Maire, en date du 14 décembre 2020.

	Présent	Absent	Procuration
M. Alain BAILLY	X		
M. Thierry BALAZUN	X		
M. Gérôme BLANC		X	Thierry BALAZUN
Mme Jeannine CHARPENTIER		X	Véronique WANNECQUE
Mme Anne-Marie FITOUSSI	X		
Mme Isabelle GANNE-FORT	X		
M. Marc LEMOINE		X	
M. Frédéric MELMOUX	X		
M. Hervé ROBIN	X		
M. René VIAL		X	Anne-Marie FITOUSSI
Mme Véronique WANNECQUE	X		

Secrétaire de séance désigné à l'unanimité : Mme Wannecque Véronique  
La séance est ouverte à 20h00

Approbation du compte-rendu de la séance du 23/10/2020 à l'unanimité des membres présents.

**1. Demande de Subvention Conseil Départemental de l'Isère – A la Région Auvergne Rhône-Alpes - restauration des vitraux de l'Eglise Saint-Pierre.**

Madame La Maire présente au Conseil Municipal le projet restauration des vitraux :

Travaux : 5640€ HT

Total projet : 5640€ HT

Le Plan de financement pouvant s'établir comme suit :

Département	25%	1 410€
Région Auvergne Rhône-Alpes	50%	2 820€
Commune	25%	1 410€
	100%	5 640€

Le Conseil Municipal, Après délibération :

Se prononce sur l'approbation et sur le plan de financement tel que proposé,

Sur l'autorisation faite au Maire à engager toutes les démarches nécessaires à l'octroi des aides sollicitées et à signer tous les documents qui s'y rapportent.

Adopté à l'unanimité.

**2. Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Isère – A la Région Auvergne Rhône-Alpes et demande de Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) ou Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux (DETR) -Financement accessibilité mairie, salle de réunion/mariage/socio-éducative.**

Madame la Maire présente au Conseil Municipal le projet de mise en accessibilité et d'aménagement de la salle de réunion/mariage/socio-éducative :

Avant-projet : 4620€ HT  
Travaux : 59500€ HT  
Maitrise d'œuvre : 11900€ HT  
Total projet : 76020€ HT

Le Plan de financement pouvant s'établir comme suit :

Département	35%	26 607€
Région Auvergne Rhône-Alpes	19.73%	15 000€
DSIL	25.27%	19210€
Commune	20%	15 203€
	100%	76 020€

Le Conseil Municipal, après délibération, se prononce :

- Sur l'approbation et sur le plan de financement tel que proposé,
- Sur l'autorisation faite au Maire à engager toutes les démarches nécessaires à l'octroi des aides sollicitées et à signer tous les documents qui s'y rapportent.

Adopté à l'unanimité.

### **3. Forêt communale - Martelages 2021.**

Il est porté à la connaissance du Conseil Municipal de la lettre de M. Stagnoli Patrick, de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2021 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve l'état d'assiette des coupes de l'année 2021 exposé ci-dessous :

- Report des parcelles forestières n°48 – 49 – 50 – 51 – 52 – 100 – 101 – 108 - 109 compte- tenu du contexte économique dû au dépérissement de l'épicéa ;
- Concernant la vente des bois aux particuliers, Le Conseil Municipal autorise l'Office National des Forêts à réaliser des contrats de vente aux particuliers pour l'année 2021, dans le respect des clauses générales de ventes de bois aux particuliers de l'ONF. Ce mode de vente restera minoritaire, concernera des produits accessoires à l'usage exclusif des concessionnaires et sans possibilité de revente.
- Décide que la délivrance des bois d'affouage se fera après façonnage ;

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Mme La Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Mme la Maire ou son représentant pourront assister aux martelages des parcelles.

Adopté à l'unanimité.

### **4. Fixation de la participation aux frais de scolarité des élèves résidant dans une autre Commune pour l'année scolaire 2020-2021.**

Vu l'article L212-8 du code de l'éducation précisant les modalités de contribution financière aux frais de scolarité de la Commune d'accueil ou de l'établissement public à qui la compétence a été transférée ;

Considérant les dérogations à la carte scolaire accordées par la Communauté de Communes du Trièves aux au titre de l'année scolaire 2020-2021 ;

Considérant le montant des charges de fonctionnement du service scolaire pour l'année 2019-2020 qui s'élève à 11 791€, pour 11 enfants scolarisés,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- FIXE la participation de la Communauté de Communes du Trièves aux frais de scolarité à 1071.91 € par

enfant accueilli pour l'année scolaire 2020/2021, soit pour 2 enfants inscrits x 1071.91 € = 2143.82 €.

- AUTORISE le Maire à mettre en recouvrement auprès du Receveur les sommes dues par la Communauté de Communes du Trièves.

Adopté à 9 votes pour et 1 abstention.

### 5. Décision modificative de crédits n°3 – Budget principal de la Commune.

Madame La Maire expose : Il convient d'ajuster les crédits ouverts sur le budget principal de la Commune au chapitre 65, afin de permettre le paiement des frais de scolarité des élèves résidant sur la Commune et non scolarisés à l'école de Tréminis.

Et d'ouvrir des crédits supplémentaires au chapitre 66, afin de permettre le paiement de régularisation d'échéances d'emprunt.

La délibération modificative s'équilibre comme suit :

Section	Compte	Diminution sur Dépenses	Augmentation sur Dépenses
FONCTIONNEMENT	D 6554 : Contribution organismes.regroupés		600
	D 673 : Titres annulés (exercice antérieur)	600	
INVESTISSEMENT	D 165 : Dépôts et cautionnements reçus		50
	D 1672 : Emprunt sur comp.spéc.du trésor		950
	D 2151-51 : Voirie	1000	

Adopté à l'unanimité.

### Informations diverses

Prochain Conseil Municipal le mercredi 20 janvier à 20h.

Les vœux de la municipalité sont prévus le dimanche 24 janvier à 15h.

La commission ouverte aux habitants sur la transition écologique est prévue le samedi 30 janvier à 14h.

La rencontre avec les habitants est prévue le 13 février à 18h.

Ces dates sont prévisionnelles et sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire.

Ajustement des horaires d'ouverture de la déchetterie : ouverture tous les 15 jours, en alternant un samedi le matin et un samedi l'après-midi.

L'adjointe au Maire

Isabelle FORT

